

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GENERAL DE PREVONLOUP.

Préavis 01-2026. Comptes 2025.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La commission de gestion, composée de Mme Véronique Paccaud, MM. Hervé Wyssa et Jean-Marc Crottaz, s'est réunie le lundi 8 juin 2026 afin d'examiner les comptes 2025. Le Syndic Alain Michel et la boursière Madame Marie Rossier étaient présents pour répondre aux questions.

Nous avons lu le rapport détaillé de l'expert-comptable avec attention. Les comptes et le bilan ont été passés en revue. Nous avons pointés de nombreuses écritures qui étaient correctes et parfaitement classées.

Les comptes 2025 présentent des charges pour CHF 1'032'689.72, des revenus de CHF 1'207'422.66 soit un excédent de revenu de CHF 174'732.94.

Nous faisons les remarques suivantes :

Le préavis 02-2025 totems entrée du village a été bouclé.

Impôts : Les impôts sur les revenus correspondent au budget.

Les droits de mutations et les gains immobiliers sont de 69'339.45. Ils sont reversés pour la moitié au canton.

Enseignement : Les frais augmentent constamment.

Nous avons constaté que les comptes étaient parfaitement tenus, ils correspondaient au budget et nous remercions la boursière pour son excellent travail.

Conclusions :

- Vu le préavis municipal 01-2026.
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

La commission de gestion recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2025 de la commune de Prévonloup et d'en donner décharge à la boursière.

Ainsi lu et approuvé à la majorité des membres présents à la séance du 9 juin 2026.

Pour la commission de gestion :

Jean-Marc Crottaz

Hervé Wyssa

Véronique Paccaud.

